Fédération de Gouren

Saint-Ernel, 29800 LANDERNEAU / Tél. & fax : 02 98 85 40 48
federation@gouren.com / www.gouren.com

Comité 22 de Gouren

YFM_DIW@hotmail.com / www.gouren-armor.fr

La Fédération de Gouren (lutte bretonne), forte de 1 500 licenciés et de quelque 5 000 pratiquants scolaires chaque année a été assignée en justice par l'Association Stéphane Lamart pour « **attribution d'un animal vivant à titre de lot ou prime** ». L'affaire passera en jugement devant la juridiction de proximité de Brest le lundi 14 décembre à partir de 9 heures.

L'animal concerné est le Maout (mouton) que nous offrons au vainqueur de nos grands tournois d'été (cinq ou six par an). Il s'agit là d'une tradition ancienne et ininterrompue, parfaitement attestée historiquement. Le Maout est en outre le symbole des lutteurs bretons, cousu sur leur roched (chemise de combat). Dans notre langue, il est aussi le symbole de la victoire remportée à la loyale selon les termes de notre serment, « *en toute loyauté, sans traîtrise ni brutalité* ».

Nous estimons ne transgresser ni la lettre de la loi – n'organisant pas de loterie ou distribution de primes –, ni l'esprit de la loi – n'exerçant nulle maltraitance. Nous nous réclamons en outre d'une tradition solide, ancienne et constitutive de notre patrimoine culturel. C'est pourquoi nous sollicitons le soutien solidaire de l'ensemble des citoyens attachés à la culture bretonne et à la défense des animaux.

Pétition

Anv - *Nom*	**Raganv -** *Prénom*	**Chomlec'h -** *adresse*	**Sinadur -** *signature*